

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025-17

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/12/2025

Objet : Décision Modificative n°2 au BP 2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgétaires

Date de télétransmission : 22/12/2025 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : EXTRAIT 2025-17. DM n°2.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20251217-2025-17-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Comité Syndical de l'École Intercommunal de Musique Isle-Bosmie-Condat, dûment convoqué, s'est réuni à neuf heure et trente minutes, au siège social, salle du Conseil de la mairie d'Isle, 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 03-12-2025.

Objet : Décision Modificative n°2 BP 2025.

Présents: M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Émilie RABETEAU, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL,

Excusés : Mme Céline JALLAIS, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT,

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	5	2
Votants	5	0
Pour	5	0
Contre	-	-
Abstentions	-	-

La décision modificative n°2 permet d'inscrire des ajustements budgétaires présentés ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

EN MOUVEMENTS REELS :0,00 €

Participations départements - 3 000,00 €

Participations autres communes + 3 000,00 €

Il est proposé au Conseil Syndical de l'EIM :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget 2025.

DECISION MODIFICATIVE N°2
DU BUDGET EIM 2025
ANNEXE 1
BALANCE PAR CHAPITRE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres/Articles	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
70 – Charges de personnel 7473 – Participations départements 74748 – Participations autres communes	- 3 000,00 € + 3 000,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du BP 2025 de l'EIM.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ; 22-12-2025

Isle, le 18-12-2025
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

